

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} septembre 2022, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à la mairie le 08 septembre 2022 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN (arrivé à 21h15), Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Sandrine BARBIER, Nolwen BEVAN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Pascal POUILLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : -

Absents excusés : Philippe PACILLY, Serge LEHERICEY.

Absent : -

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point sur les travaux,
- Subvention APE pour la cantine,
- Décision modificative suite à l'emprunt,
- Adoption du RPQS du service assainissement collectif pour l'année 2021,
- Renouvellement contrat employé communal,
- Fin de l'adhésion au CDAS 50,
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes-rendus réunions,
- Questions diverses.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Cécile GUERIN est désignée pour remplir cette fonction.

Point sur les travaux :

Le revêtement de la route de l'Hullerie a été refait par la CMB ainsi que la Rue du Stade.

SUBVENTION A L'APE POUR LA CANTINE

Madame Guérin présente les effectifs et les tarifs de la cantine pour l'année 2022-2023. Il est proposé de verser une subvention de 1600 € à l'APE du RPI Saussey - Courcy pour la gestion de la cantine scolaire de Saussey afin de ne pas augmenter le tarif facturé aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1600 € à l'APE du RPI Saussey – Courcy pour la gestion de la cantine scolaire de Saussey.

Une nouvelle installation plus petite remplacera la structure qui a été enlevée.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Suite à la réalisation de l'emprunt de 50 000 € auprès du crédit mutuel et afin de pouvoir mandater les deux échéances de 2022 du remboursement du capital et des intérêts, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget principal de l'année 2022 :

Le montant des intérêts à rembourser est de 153,42 € et le montant du capital à rembourser est de 1 969,34 €.

La proposition de décision modificative est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

MAIRIE DE SAUSSEY

- Article 615221 : Bâtiments publics - 155 €
- Article 66111 : intérêts réglés à l'échéance + 155 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Article 2152 : installation de voirie - 1970 €
- Article 1641 : emprunt en cours + 1970 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette décision modificative du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision modificative.

Arrivée de M. Bruno ROBIN

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021

Après présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de la note de l'Agence de l'eau Seine Normandie, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

Contrat de travail de l'employé communal.

Le contrat de travail de Monsieur François HEBERT se termine le 30 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée hebdomadaire de 14 heures.

Fin de l'adhésion au CDAS 50.

Suite à la décision d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de délibérer pour mettre fin à l'adhésion au CDAS 50.

Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne plus adhérer au CDAS 50 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dossiers d'urbanisme

Une déclaration préalable a été déposée et 4 demandes de permis de construire.

Comptes rendus des réunions

Mme Leperchois fait le compte rendu de la visite de deux déchetteries près de Rennes avec la commission ordures ménagères de la CMB en vue des travaux prévus à la déchetterie de Gratot.

Mme Guérin fait le compte rendu de la commission scolaire à laquelle elle a assisté.

Questions diverses

La commission voirie et travaux se réunira le samedi 1^{er} octobre à 9H30 et la commission communication, internet et social le samedi 1^{er} octobre à 11h00.

Des devis vont être demandés pour le fleurissement du Bourg à l'automne.

Mme Guérin propose d'organiser un goûter pour les enfants dans la période de Noël. Le Conseil Municipal approuve ce projet.

Mme Leperchois, désignée secrétaire lors de la dernière séance, signe le procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2022 qui n'appelle pas de remarque particulière.

Le Maire,

